

Revue d'eConsult de l'ACMP

Le projet d'eConsult a été développé par le ministère de la Santé en collaboration avec les Réseaux de santé Horizon et Vitalité, la Société médicale du Nouveau-Brunswick, le Collège des médecins et chirurgiens du Nouveau Brunswick ainsi que le Collège des médecins de famille du Nouveau Brunswick. Ce projet a été soutenu par la Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé (FCASS).

Qu'est-ce qu'une eConsult ?

eConsult est une communication électronique entre un fournisseur de soin primaire et un ou une spécialiste sur une plateforme sécurisée. Au Nouveau Brunswick, les eConsults sont envoyés dans le dossier médical électronique provincial. On se sert des eConsults pour des questions spécifiques et non-urgentes reliées à un patient ou une patiente. Cela peut être une question simple (par exemple, un dosage de médicament) ou une question plus complexe après une évaluation initiale par le fournisseur de soin primaire (par exemple, une question avec les images attachées du patient à un ou une dermatologue).



Image courtesy of OntarioMD

Comment une eConsult est-elle différente d'une consultation informelle (p. ex. une « consultation de corridor ») ?

À beaucoup d'hôpitaux, quand un fournisseur de soin primaire a une question à propos d'un patient, il peut s'approcher d'un ou une collègue spécialiste et demander conseil. Ces « consultations de corridor » arrivent fréquemment et quoique le fournisseur de soin primaire demande souvent un conseil d'un ou une collègue, il n'y a aucun protocole de vérification de la consultation. Il n'y a donc aucune façon pour le ou la spécialiste d'être payé.

Quelle est la position de l'ACPM à propos des fournisseurs de soin primaire et des spécialistes utilisant eConsult afin de fournir le soin nécessaire au patient ?

L'ACPM a évalué la fluctuation des soins d'eConsult et a décidé qu'eConsult fournit une occasion de mettre en valeur l'efficacité, d'améliorer le soin au patient et d'augmenter l'accès aux spécialistes. De plus, eConsult fournit un protocole de vérification transparent de la consultation du spécialiste donné au fournisseur de soin primaire concernant le soin suggéré pour le patient.

Qui est le médecin le plus responsable ?

Lorsqu'il utilise le service d'eConsult, le fournisseur de soin primaire demeure le médecin le plus responsable envers le patient. Lorsqu'un ou une spécialiste accepte une eConsult, le fournisseur de soin primaire ne transfère pas la responsabilité des soins du patient au spécialiste comme c'est le cas lorsqu'il s'agit d'une consultation normale.

Lecture suggérée :

ACPM – Ce service de demande électronique de téléconsultation convient-il à votre pratique ?

<https://www.cmpa-acpm.ca/fr/advice-publications/browse-articles/2017/is-that-econsultation-or-referral-service-right-for-your-medical-practice>

On encourage les médecins à communiquer avec l'ACPM s'ils ont des préoccupations particulières à propos de la responsabilité légale d'eConsult.